

LE MONITORING, C'EST QUOI ?

1. Suivre l'évolution du Programme stratégique de développement durable de la Ville de Genève (PSDD)

Le Programme stratégique de développement durable 2011-2014 a été adopté le 24 septembre 2010 par le Conseil administratif (CA), suite à la signature des Engagements d'Aalborg (cadre européen pour les villes durables), lesquels exigent que chaque signataire établisse un état des lieux du développement durable (DD) et se fixe un programme stratégique avec des objectifs mesurables.

Les objectifs généraux du « Programme stratégique de développement durable » sont :

- développer une vision globale et transversale du DD ;
- posséder des objectifs clairs, ambitieux, réalistes et mesurables dans le temps ;
- évaluer plus précisément l'impact des actions en terme de DD ;
- gagner en légitimité, en transparence et renforcer la communication sur les actions de l'administration ;
- bénéficier de ressources supplémentaires pour valoriser, renforcer, voire accélérer la mise en œuvre des projets ou des politiques déjà existants et développer de nouveaux projets.

Il est donc primordial de pouvoir suivre les objectifs que la Ville de Genève s'est fixés dans le cadre du « Programme stratégique de développement durable ».

2. Cycle d'amélioration continue du Programme stratégique de développement durable de la Ville de Genève (PSDD)

Le cycle annuel d'amélioration du PSDD a pour objectif:

- De suivre et d'évaluer l'avancée des objectifs et donc de vérifier si les réalisations ont permis d'atteindre les objectifs annuels ;
- d'informer les élu-e-s, l'administration, la société civile et les habitant-e-s de l'avancée des objectifs ;
- de mettre à jour les objectifs en renouvelant, ajustant ou abandonnant des projets en fonction de leur succès, de l'actualité, de nouvelles contraintes, ...

Le cycle quadriennal d'amélioration du PSDD a pour objectif de s'assurer :

- que la mise en œuvre a été réalisée selon les plans de projet ;
- que les réalisations répondent aux attentes de la société civile ayant participé à la définition des objectifs lors du processus de consultation ;
- que les actions mises en place dans le cadre du PSDD aient eu un impact réel ;
- d'une mise à jour du PSDD en renouvelant, ajustant ou abandonnant des objectifs en fonction de leur succès, de l'actualité, de nouvelles contraintes, ...
- d'avoir toujours plus d'acteurs et d'actrices impliqués.

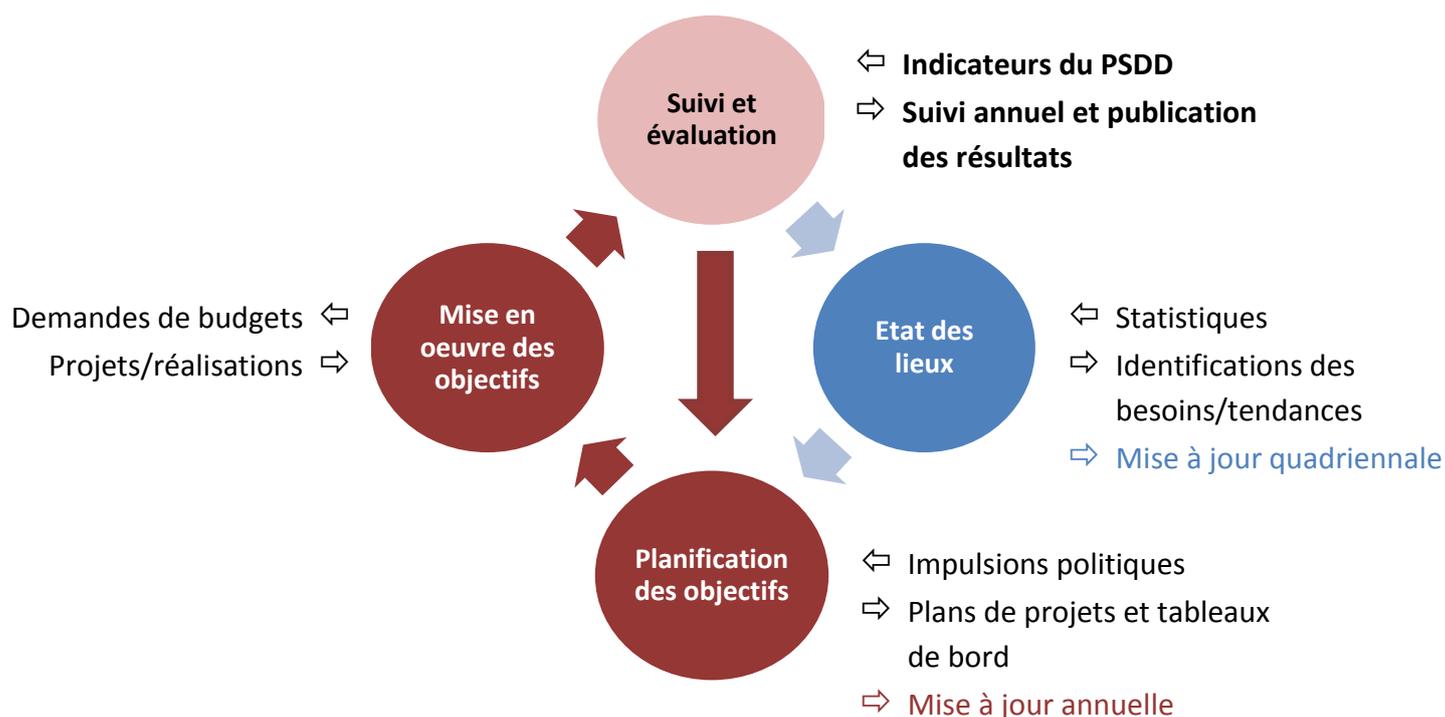


Figure 1 : cycle d'amélioration continue du PSDD

LE MONITORING, POUR QUI ?

Le monitoring du Programme stratégique de développement durable (PSDD) est un projet transversal qui implique tous les départements de l'administration.

Le monitoring est coordonné par le Service Agenda 21 – ville durable du Département des finances et du logement. L'évaluation du PSDD intéresse autant les élu-e-s (va-t-on dans le bon sens ?), que les technicien-ne-s (connaissance approfondie de la situation), que la société civile et les habitant-e-s (que fait la Ville de Genève ?). C'est pourquoi, les résultats du suivi annuel du PSDD seront publiés sur le site Internet de la Ville pour permettre une large diffusion.

LE MONITORING, COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Rendre les objectifs stratégiques du PSDD mesurables

La définition d'objectifs spécifiques et mesurables est un préalable indispensable à la mise en place d'un monitoring (méthode SMART).



	PROPOSITION	VALIDATION	MISE À JOUR
10 Engagements d'Aalborg	Référentiel international	Organisation ICLEI et secrétariat d'Aalborg	-
16 objectifs stratégiques	Consultation interne et externe à l'admin.	Conseil administratif (CA)	quadriennale
62 objectifs opérationnels	Services compétents + Agenda 21 (A21)	Comité des directrices et directeurs de l'admin. (CODIR)	annuelle
98 indicateurs de suivi	Services compétents + Agenda 21 (A21)	Direction du département en charge de l'objectif	annuelle

Tableau 1 : du référentiel international aux indicateurs de suivi du PSDD

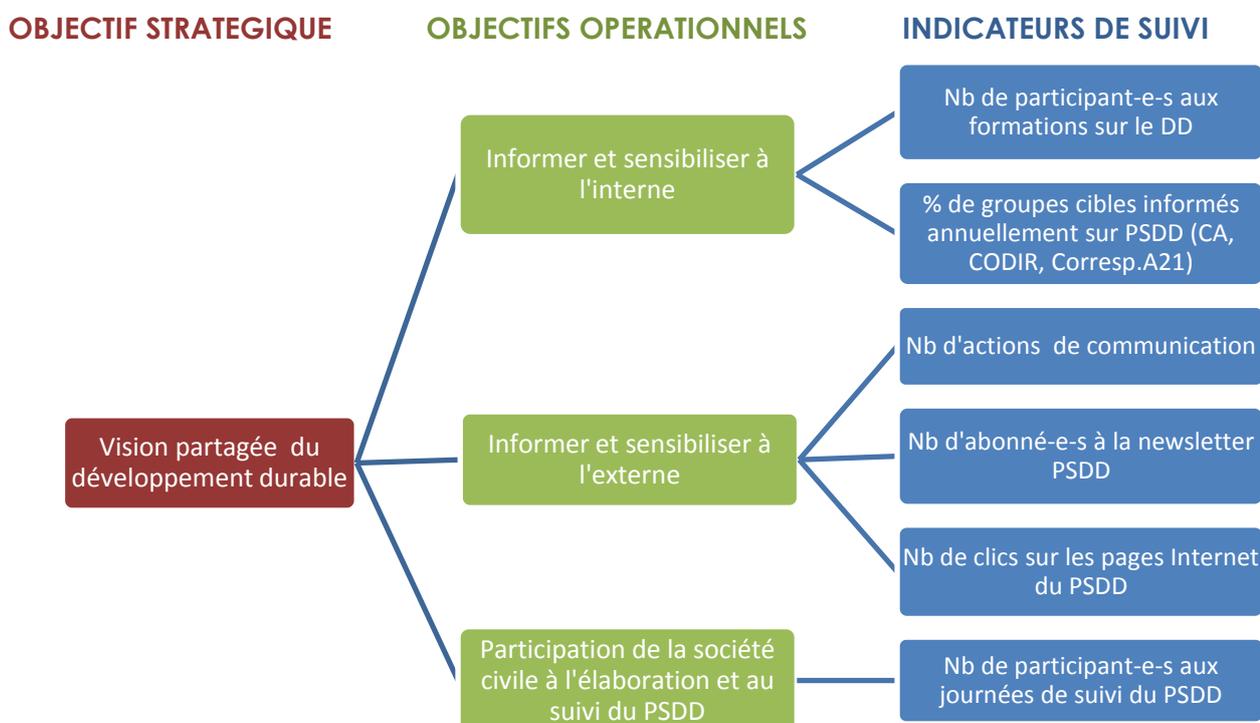


Figure 2 : extrait de l'arbre des objectifs du PSDD (obj.1 : vision partagée du développement durable)

2. Identifier et sélectionner les indicateurs

Une fois les objectifs définis, il s'agit d'identifier les indicateurs. Pour que chaque indicateur soit le plus pertinent, il doit répondre au mieux aux critères suivants :

- Adéquation : renseigner au mieux le suivi de l'objectif ;
- Pérennité : avoir des données disponibles tout au long du cycle ;
- Influence : mesurer une action influençable par l'action de la Ville ;
- Communication : être compréhensible de toutes et tous ;
- Actualisation : être mis à jour régulièrement ;
- Comparabilité : participer à d'autres systèmes d'évaluation (Plan directeur communal, cité de l'énergie, cercle indicateurs, audit urbain,...)

Pour chaque indicateur, il faut formaliser une définition, une méthode de construction, identifier les sources de données, les entités responsables, l'évolution visée, l'année de référence et la fréquence de mise à jour.

3. Calculer le degré de réalisation des indicateurs

Le degré de réalisation se calcul en fixant pour chaque indicateur :

- Une **valeur cible minimum** à atteindre annuellement
- Une **valeur cible maximum** à atteindre annuellement (idéal visé pouvant être dépassé)



Tableau 2 : évaluation de l'indicateur selon les valeurs cibles MIN et MAX

Indicateur	Seuils	Valeur cible	Valeur atteinte	Degré de réalisation
Nombre d'actions de communication	MAX	12	10	●
	MIN	8		

Tableau 3 : évaluation de l'indicateur (exemple : obj.1 du PSSD)

4. Evaluer les objectifs

Le but de l'évaluation est de déterminer, si l'objectif annuel est :



Une 1^{ère} pondération est définie entre les indicateurs pour déterminer leur poids (selon les critères définis au chapitre 2) dans l'évaluation de chaque objectif opérationnel.

Une 2^{ème} pondération est également définie entre les objectifs opérationnels pour déterminer leur poids dans l'évaluation globale de l'objectif stratégique.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° X						Score	Eval. globale
OBJECTIF OPERATIONNEL X.1				Score	Pondération		
Indicateur	Résultat	Score	Pondération				
Indic. X.1.1	●	0.5	50%	} 0.75	25%	} 0.44	●
Indic. X.1.2	●	1	50%				
OBJECTIF OPERATIONNEL X.2				Score	Pondération		
Indicateur	Résultat	Score	Pondération				
Indic. X.2.1	●	0.5	50%	} 0.50	50%		
Indic. X.2.2	●	0	25%				
Indic. X.2.3	●	1	25%				
OBJECTIF OPERATIONNEL X.3				Score	Pondération		
Indicateur	Résultat	Score	Pondération				
Indic. X.3.1	●	0	100%	0	25%		

Tableau 4 : calcul de l'évaluation globale selon la pondération des indicateurs et des objectifs mesurables



Tableau 5 : score pour l'évaluation globale de l'objectif stratégique